

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_70
id. 6476

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "PROJET D'AMÉNAGEMENT SCÉNOGRAPHIQUE DU PARCOURS DE VISITE DE LA MAISON PIERRE DE FERMAT"

L'association « Fermat sciences », sollicite auprès de la collectivité, une subvention exceptionnelle pour le projet d'aménagement scénographique du parcours de visite de la maison natale de Pierre de Fermat, située à Beaumont de Lomagne (N° Progos : X914 - CUL06357).

Créée en 1995, « Fermat Sciences » s'est donnée pour objectifs de favoriser l'accès pour tous à la culture mathématique, de populariser les mathématiques, et d'animer la maison natale de Pierre de Fermat, grâce à un riche programme de visites, d'expositions et d'ateliers. Ses principes d'action, sa présence dans une zone rurale éloignée des centres de culture, sa mixité sociale, sa créativité et son ancrage territorial, en font un acteur incontournable de développement du territoire.

Éléments de bilan (de 2010 à 2019) :

- 114 000 élèves, de la maternelle au lycée, ont pu bénéficier du savoir-faire de l'association ;
- près de 94 000 visiteurs sont venus dans la maison de Pierre de Fermat, dont 38 500 jeunes.

Suite au développement du grand projet de création d'un pôle touristique, économique et culturel (TEC), porté par la commune de Beaumont de Lomagne en 2017 pour lequel le Département lui a alloué une subvention en annuités de 212 400 € dans le cadre du contrat régional unique (2017) du pôle d'équilibre territorial et rural Garonne Quercy Gascogne, l'association « Fermat Sciences » a été chargée de concevoir le parcours de visite de la maison natale de Pierre de Fermat et plus particulièrement, la conception de la partie historique consacrée au mathématicien et à l'histoire des mathématiques.

Les objectifs visés par l'aménagement de ce parcours sont multiples.

Le but est de créer un lieu d'attractivité touristique dédié à la culture mathématique et au patrimoine qui se donne pour tâche :

- de plonger le visiteur dans la vie d'une famille du XVII^{ème} siècle ;
- d'honorer la mémoire de Pierre de Fermat et de transmettre au public sa passion des mathématiques ;
- de donner, « en proposant un espace innovant autour de la culture scientifique et mathématique, une autre idée des mathématiques » ;

Pour mener à bien ce projet, l'association a mis en place un comité de pilotage, puis un conseil scientifique et technique qui se sont réunis très régulièrement depuis plus d'un an afin de concevoir un avant-projet scénographique très riche, diversifié et de qualité.

Il est le fruit de nombreuses réflexions et d'échanges avec des spécialistes et il servira d'appui pour le travail d'un cabinet de scénographes professionnels.

Ce projet, culturel et touristique, permettra aux nombreux élèves du territoire, aux familles déjà installées et à celles qui seront attirées par la dynamique du Tarn-et-Garonne, ainsi qu'aux touristes de passage, de découvrir ce mathématicien, universellement connu, l'environnement qui l'a vu grandir et des thèmes liés aux sciences actuelles, tels que l'intelligence artificielle (la première exposition est prévue dans le nouvel établissement qui ouvrira ses portes, début 2024 et elle sera en mesure d'attirer de nombreux visiteurs).

Le montant du projet d'aménagement scénographique est estimé à 179 000 € HT.

Les dépenses subventionnables retenues sont identiques à celles inscrites dans le cadre des fonds européens, soit les dépenses d'investissement matériel, les prestations de scénographie et la coordination du projet pour un montant total de 143 096 € HT.

Le plan de financement proposé :

- Subvention Département.....	42 000 €
- Subvention Région Occitanie.....	18 000 €
- Subvention Direction régionale des affaires culturelles Occitanie.....	15 000 €
- Subvention FEADER T2.....	38 477 €
- Autofinancement.....	29 619 €
TOTAL	143 096 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture, patrimoine, langue occitane,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant le projet d'aménagement scénographique du parcours de visite de la maison natale de Pierre de Fermat, située à Beaumont de Lomagne porté par l'association « Fermat Sciences »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle de 42 000 €, correspondant à 30 % des dépenses éligibles, à l'association « Fermat Sciences », pour le projet d'aménagement scénographique du parcours de visite de la maison Pierre de Fermat à Beaumont de Lomagne,
- Approuve, telle que ci-annexée, la convention de subventionnement à conclure avec l'association « Fermat Sciences » ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention ;
- Approuve l'inscription des crédits correspondants à l'imputation 3513 - 20422SF311 - Programme P012 - Opération O003 - Enveloppe E10 du budget départemental de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL